

<b>Zeitschrift:</b>	Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique
<b>Herausgeber:</b>	Société fribourgeoise d'éducation
<b>Band:</b>	21 (1892)
<b>Heft:</b>	10
<b>Artikel:</b>	Nos écoles régionales
<b>Autor:</b>	[s.n.]
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-1039526">https://doi.org/10.5169/seals-1039526</a>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 11.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## NOS ÉCOLES RÉGIONALES

---

L'un de nos inspecteurs scolaires des plus dévoués, M. A. P. a publié dans la *Liberté* une série d'articles excellents sur nos écoles régionales. Comme beaucoup de nos lecteurs les ont lus sans doute, nous nous contenterons d'en reproduire quelques extraits.

Les écoles régionales sont aussi appelées à rendre de forts bons services aux futurs artisans ou gens de métier. Mais, pour cela, il est nécessaire que le dessin — cette écriture de l'industrie — soit enseigné avec goût et méthode dans nos écoles régionales.

Notre Exposition industrielle cantonale — dont on dit tant de bien et que nous visitons chaque fois avec un nouveau plaisir — ne semble-t-elle pas nous dire, à nous autres Fribourgeois : Instruisez bien vos jeunes gens, donnez à vos écoles un caractère professionnel ; enseignez le dessin, car toute les professions, toutes les classes de la société en ont besoin. Ne vous contentez pas d'enseigner cette branche seulement dans les villes : c'est aussi dans les masses, c'est-à-dire à la campagne, qu'il faut inculquer le goût et l'amour de cette étude. Voilà assurément, le langage que nos produits artistiques ou industriels nous tiennent.

Et effectivement, quel est l'ouvrier, l'artisan qui ne retirerait de la connaissance des éléments de dessin de réels et sérieux avantages ? Le charpentier, le menuisier, le charron, le maréchal, le serrurier, le tailleur de pierre, pour exécuter avec intelligence les travaux qui leur sont commandés, n'ont-ils pas besoin, tout autant que l'architecte ou le contre-maître qui leur a tracé leur besogne ? Ne faut-il pas que les uns puissent lire facilement ce que les autres ont écrit ?

Il y a plus encore. Si l'agriculteur lui-même veut apporter une modification, une amélioration quelconque à l'un de ses outils ou à l'une de ses machines, quel secours ne trouvera-t-il pas dans l'emploi du dessin ? Quelques traits au crayon, une simple esquisse lui suffiront pour exprimer d'une façon nette, claire et précise ce qu'il désire. De longues phrases et beaucoup d'explications ne lui auraient certainement pas permis de se faire comprendre aussi facilement et aussi rapidement du charron, du maréchal ou du mécanicien.

Sans doute, notre intention n'est pas de faire des artistes des enfants de nos écoles régionales ? Nous voulons simplement, dans notre pays généralement agricole, préparer des ouvriers ou des maîtres d'état intelligents, capables de comprendre et d'exécuter un dessin, et d'être à même de donner à leurs œuvres le goût et la perfection qui résultent naturellement d'une éducation sérieuse de l'œil et de la main.

Sans doute aussi, grâce à l'enseignement méthodique et raisonné qui serait donné dans nos écoles régionales et plus tard dans nos écoles primaires, quelques vocations ne manqueront pas de se dévoiler, quelques aptitudes particulières de se révéler. Tant mieux ! et certes nous aurions tort de regretter ce résultat.

Mais, avant tout, nous devons avoir en vue le perfectionnement général de nos élèves. C'est dire que le cours de dessin dans nos écoles doit rester élémentaire et accessible à tous. C'est, du reste, un enseignement qui s'adresse au jugement et à la raison de l'élève et qui tend à développer en lui l'esprit de recherche et d'arrangement. Bref, il y a là une gymnastique intellectuelle qui exerce toutes les facultés de l'élève, et qui lui apprend surtout à bien voir et à bien observer.

Nous l'avons dit : le dessin est la base de toutes les industries et de tous les métiers. Il sert au maçon et au charpentier avant de servir à l'architecte. Il sert au menuisier et au forgeron, au cordonnier et au tailleur, au tourneur aussi bien qu'au jardinier, c'est-à-dire à tous les ouvriers de profession avant de servir aux artistes. Ne remarquons-nous pas, dans notre Exposition cantonale, que les principaux objets qui constituent l'habitation, l'ameublement, les instruments agricoles, le costume même — ne remarquons-nous pas, disons-nous — que tout cela révèle nos goûts et nos mœurs ? A chacun de nous, notre gracieuse Exposition ne nous démontre-t-elle pas jusqu'à l'évidence toute la relation intime qui existe entre la valeur des produits artistiques et industriels d'un pays et la place que le dessin doit à l'avenir occuper dans notre enseignement primaire et régional ?

N'a-t-on pas dit avec raison que l'avenir, c'est-à-dire l'aisance et la richesse, appartiendra aux métiers qui, susceptibles d'activité, d'initiative et bien outillés, sauront garder la supériorité du goût ?

Nos prétentions sont plus modestes, et nous sommes convaincus que notre actif et infatigable Directeur de l'Instruction publique ne manquera pas de rendre un nouveau et important service à notre pays et à son industrie, en réorganisant sur de nouvelles bases l'enseignement du dessin dans les écoles primaires et régionales.

Pour conclure, et dans le but de favoriser au mieux la fréquentation de nos écoles régionales, nous croyons devoir émettre les vœux que voici :

Et d'abord, il serait à désirer que la durée des cours de ces écoles fût généralement de trois années, mais avec quatre et même cinq mois de vacances pendant le semestre d'été. Naturellement, cela dépendrait des besoins des différentes régions du canton. Quoi qu'il en soit, une organisation ainsi établie serait avantageuse sous plus d'un rapport. En premier lieu, elle faciliterait à un plus grand nombre d'élèves l'accès de nos écoles régionales. Secondelement, elle répondrait mieux aux vues et aux besoins des parents. Enfin, pendant une période scolaire triennale, le programme de ces écoles pourrait être mieux conçu et surtout mieux approfondi.

Nous ne serions d'ailleurs pas les seuls à favoriser les travaux agricoles. Plus d'un canton de la Suisse allemande — même des plus avancés dans la statistique scolaire fédérale — ont une organisation qui a beaucoup d'analogie avec celle que nous voudrions voir chez nous. Nos voisins les Vaudois, accordent aux enfants des écoles primaires, âgés de 12 ans, des vacances supplémentaires du 1<sup>er</sup> juin au 1<sup>er</sup> novembre, moyennant une fréquentation minimum de 84 heures d'école pendant cette dernière période. Au surplus, la libération des écoles de l'après-midi peut avoir lieu du 15 avril au 1<sup>er</sup> juin, lorsque l'instruction des enfants et les circonstances le justifient. Voyez l'art. 81 de la loi du 9 mai 1889 sur l'instruction publique primaire du canton de Vaud.

Pourquoi ne pourrions-nous pas faire, dans nos écoles régionales, ce qui se pratique, à deux pas de nous, dans les écoles primaires ? N'est-ce pas là une question qu'il conviendrait d'étudier, et de résoudre sans trop tarder ?

Un autre *desideratum*, que nous avons entendu formuler plus d'une fois, c'est celui de voir les éléments de la langue allemande figurer dans le programme de nos écoles régionales.

Et pourquoi pas ? On enseigne bien le français dans les écoles régionales allemandes de notre canton. Pour quels motifs n'en ferions-nous pas autant dans nos classes régionales françaises ? Si le programme des écoles régionales est identique à celui des écoles primaires, les parents ne verront aucun avantage d'y envoyer leurs enfants, nous voulons dire à l'école régionale. Sans vouloir pousser trop loin les élèves dans la connaissance des éléments de cette langue, nous croyons que les notions les plus indispensables dans la lecture et l'écriture allemande leur rendront plus tard les meilleurs services. Nous pourrions citer bien des cas à l'appui de notre manière de voir à cet égard. Mais n'insistons pas : l'avenir nous donnera raison.

Nous voulons nous résumer, en constatant que nos écoles régionales sont appelées à rendre d'importants services :

1<sup>o</sup> Aux écoles primaires, dont elles complèteront le programme, tout en les déchargeant de leur trop grand nombre d'élèves.

2<sup>o</sup> Aux parents, parce qu'ils pourront, à peu de frais, perfectionner l'éducation intellectuelle de leurs enfants, qui conserveront ainsi les goûts simples et modestes de nos campagnards.

3<sup>o</sup> Aux futurs agriculteurs, qui auront eu de bonne heure l'avantage d'acquérir les notions les plus importantes de la science agricole et surtout la culture des arbres fruitiers.

4<sup>o</sup> Aux futurs artisans, qui auront pu étudier les éléments du dessin les plus indispensables à tout bon ouvrier.

5<sup>o</sup> Enfin, nous faciliterons la fréquentation des écoles régionales :

a) En prolongeant, d'un côté, la durée des cours à trois années, et, de l'autre, les vacances à quatre ou cinq mois.

b) En élaborant un programme pour ces écoles, et où l'enseignement du dessin et des sciences naturelles sera réorganisé, surtout au point de vue agricole professionnel.

c) En ajoutant, au programme de ces écoles, les notions de la langue allemande pour les français, et les éléments du français pour les allemands.

Et alors, avec l'appui des autorités religieuses et civiles, qui ne nous a jamais fait défaut ; avec le concours indispensable des parents, qui comprendront de mieux en mieux les intérêts réels de leurs enfants ; avec des maîtres capables et dévoués, qui ne nous manquent pas ; en un mot, avec le concours de tous, nos écoles régionales progresseront toujours plus et toujours mieux, et continueront de former des jeunes gens instruits, non seulement dans les connaissances nécessaires à la vie civile, mais encore et surtout dans la pratique des vertus chrétiennes qui font les âmes fortes et viriles et les citoyens les plus dévoués à leur pays.

C'est le vœu de chacun de nous.

A. P.

